

h) Le comité sénatorial des affaires étrangères, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont déférés, s'il y a une motion à cet effet, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les relations étrangères et les relations avec le Commonwealth en général, y compris:

Affaires étrangères

(i) les traités et accords internationaux;

(ii) le commerce extérieur;

(iii) l'aide à l'étranger;

(iv) la défense;

(v) les affaires territoriales et celles qui surgissent au large des côtes.

i) Le comité sénatorial des finances nationales, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont déférés, s'il y a une motion à cet effet, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les prévisions budgétaires fédérales en général, y compris:

Finances nationales

(i) les comptes nationaux et le rapport du Vérificateur général;

(ii) les finances publiques.

j) Le comité sénatorial des transports et des communications, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel sont déférés, s'il y a une motion à cet effet, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant le transport et les communications en général, y compris:

Transports et communications